

LETTR E OUVERTE AUX VALENCIENNOIS

Objet : Clarification des incohérences entre les propos de Monsieur le Maire et son 1^{er} adjoint, concernant les recettes des parkings/stationnements à Valenciennes, tels que rapportés dans vos lignes.

Mesdames, Messieurs,

Je souhaite attirer votre attention sur des incohérences que j'ai relevées dans la Voix du Nord, entre les propos de Monsieur le Maire de Valenciennes et ceux de son 1^{er} adjoint. Je vous remercie encore, d'ailleurs, de m'avoir reçu.

A la suite, par un article du 20 février 2024, la SPL Stationnement donne sa version, ce qui me paraît parfaitement sain. Par contre, selon moi, la retranscription des propos, à nouveau tenus, s'éloigne encore davantage de la vérité due aux lecteurs de la Voix du Nord, et plus largement aux Valenciennois. C'est pourquoi je n'ai d'autre choix, à nouveau, de pointer ces incohérences et de vous récapituler les chiffres vrais, notamment ceux des budgets primitifs (budgets prévisionnels) de la ville.

L'article du 26 janvier 2023 intitulé « *On démêle le vrai du faux sur la voiture bleue qui verbalise* » chapitre « La ville se remplit les poches FAUX », indiquait sur la foi des propos de Monsieur le Maire de Valenciennes, Laurent Degallaix : « *pour les stationnements gênants, l'essentiel de l'argent va à l'état, sur deux millions d'euros en 2022, il ne rétrocède que 350 000 € à la ville* ». « *Concernant les dépassements (...) le FPS (forfait post-stationnement), soit les amendes à 20 €, le produit est, lui, reversé à la SPL Stationnement Valenciennes (...) La SPL a son budget propre, indépendamment de celui de la ville* » « *Le but n'est pas de faire de l'argent* ».

Dans l'article du 15 décembre 2023, intitulé « *Non, la voiture qui flashe à gogo ne permet pas d'équilibrer les comptes stationnement* », le 1^{er} adjoint, également Président de la SPL Stationnement, affirme : « *les recettes des forfaits post-stationnement vont, en partie, dans les caisses de la ville* ». Il ajoute : « *Si on voulait être rentable il faudrait augmenter de manière conséquente les tarifs et plus personne ne viendrait* », « *on ne cherche pas à être rentable* ».

En résumé, pour l'un (Monsieur le Maire), les recettes de FPS bénéficient à la société de stationnement, quand pour l'autre, une partie de ces recettes arrive dans les caisses de la Ville.

En d'autres termes, tous deux ne s'accordent pas sur ces informations cruciales concernant les finances des parkings à Valenciennes. Il est dès lors important de clarifier si l'un d'entre eux (ou les deux) se trompe(nt) ou manque(nt) de connaissances sur le sujet.

Cela m'apparaît d'autant plus essentiel que les deux hommes semblent néanmoins s'accorder sur un point : « *les parkings ne sont pas rentables* », « *Le but n'est pas de faire de l'argent* ».

Dans l'article du 20 février 2024 intitulé « *on démêle le vrai du faux sur le stationnement* » la Voix du Nord permet à la SPL de donner « *sa version des chiffres* » reconnaissant ainsi que le sujet mérite d'être clarifié. Sauf que cette fois « tout le monde » joue avec les mots. Est-ce pour mieux travestir la vérité ? Je ne sais pas mais, je ne peux pas rester sans mots dire. Jugez vous-même.

Chapitre « *les recettes stationnements sont perçues par la ville* » réponse : « **FAUX : c'est la SPL qui perçoit les recettes de stationnements en voirie ...** ».

Sincèrement, on joue avec les mots : oui c'est vrai que la SPL perçoit les recettes mais pour les reverser sur le compte de la ville selon les conditions reprises à « *la convention de mandat sur le stationnement payant sur voirie* » signée par la ville et la SPL.

Chapitre « *la SPL Stationnement dépend de la ville de Valenciennes* » réponse : « **FAUX** »

Là encore, je suis indulgent en écrivant qu'on joue avec les mots :

- le Président est aussi 1^{er} adjoint de la Ville,

- la Ville détient 90 % du capital et la Communauté d'Agglomération Valenciennes Métropole les 10 % restant (les deux institutions sont présidées par M. DEGALLAIX)
- D'ailleurs, les statuts de la SPL précisent : « La société peut assurer exclusivement pour le compte de ses actionnaires et sur leur territoire et dans le cadre des contrats conclus avec ces derniers »

A qui veut-on faire croire que la SPL fait autre chose qu'appliquer la politique de la Ville ?

Chapitre « les parkings sont rentables à Valenciennes » réponse « FAUX » : « un parking souterrain coûte plus cher à construire (...) qu'un parking en silo. Les parkings du centre et des Tertiales sont donc les plus contraignants ».

Honnêtement, encore et toujours, on joue sur les mots :

D'une part, tous les parkings sont intégralement payés à l'exception, peut-être, du parking de l'Arsenal appartenant à la ville de Valenciennes qui l'a acheté à la SARL De L'Intendance (actionnaires : Créer Promotion et Duval Développement Hauts de France) 8 051 040 € TTC pour 446 places soit 18 051,65 € TTC la place.

D'autre part et à supposer même, cela n'a rien à voir avec la rentabilité !

C'est comme si vous achetiez un garage, que vous le louiez, et que vous utilisiez le loyer pour rembourser le garage. Ainsi, le loyer vous rapporte au moins de quoi payer le prêt de votre garage. Pendant ce remboursement, vous ne rentrez pas d'espèces sonnantes et trébuchantes. Mais, à la fin, vous avez gagné un garage et des loyers pendant une période illimitée. Il en est de même avec les parkings en ouvrages de la Ville.

Chapitre « les parkings sont rentables à Valenciennes » réponse « FAUX » : son endettement s'élevait au 31 décembre 2022 à 4 275 068 €. Des bénéfices donc réinvestis. »

Cette manière chronique de jouer sur les mots confine au mensonge : Les 4 272 068 € d'endettement de la SPL Stationnement qualifiés de « bénéfices réinvestis » correspondent à un emprunt contracté par la SPL Stationnement ... pour payer à la Ville le droit d'entrée de 4 471 000 € !

Comprenez-moi bien : je ne dis pas que le fait que la Ville s'enrichisse, via le stationnement payant, est un problème. Par contre, je ne peux laisser dire, écrire, croire... des contre-vérités.

Au bout du compte, ce que la ville comptabilise notamment dans ses budgets primitifs est certainement la vérité des chiffres. Ces chiffres démontrent que les stationnements (voirie ou ouvrages), les amendes stationnements gênants et les FPS forfaits post-stationnement à 20 € « rapportent à la ville » directement ou via sa filiale la SPL Stationnement.

Les seuls chiffres quasi-exhaustifs à ce jour sont ceux de 2022, à savoir :

Année	2022
Droit d'entrée 4 471 000 € divisés par 12 années*	372 583,33 €
Redevance parkings : Cœur de ville, Tertiales, Dentelières	455 311 €
Redevance parkings : Arsenal	95 786 €
Bénéfice net SPL Stationnement	748 439 €
Différence entre objectif et recettes réelles pour Cœur de ville, Tertiales, Dentelières	64 834 €
Recettes stationnement voiries	2 200 000 €
Les FPS (forfait post-stationnement), soit les amendes à 20 €	1 261 334 € VdN du 20 février 2024
Rétrocession amendes stationnements gênants	350 000 €
TOTAL ANNUEL	5 548 287,33 €

Pour 2024, vous trouverez ci-dessous les chiffres prévisionnels (à augmenter du bénéfice de la SPL potentiellement distribuable, de la rétrocession de l'état sur les stationnements gênants, etc. lorsque ces chiffres seront connus), comparés à 2022 :

Chiffres des budgets primitifs ville votés par le conseil municipal	Année 2022	Année 2024	Évolution
Recettes stationnement voiries	2 200 000 €	3 200 000 €	+ 45,45 %
Les FPS (forfait post-stationnement), soit les amendes à 20 €	700 000 € compte ville budget primitif	2 200 000 €	+214 %
Droit d'entrée 4 471 000 € divisés par 12 années	372 434 €	372 434 €	=
Redevance parkings : Cœur de ville, Tertiales, Dentelières, Arsenal	551 097 €	551 097 €	=
Total	3 823 531 €	6 323 531 €	+ 65,38 %

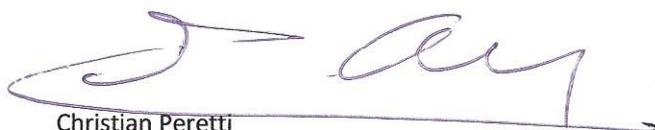
Bien entendu ces chiffres sont à parfaire et, mon intention n'est pas de contester les droits à gérer de l'équipe municipale actuelle ni de critiquer les journalistes ou les salariés de la SPL, mais plutôt de défendre la vérité et lutter contre les désinformations ou mésinformations au bénéfice de la transparence et d'une information juste.

Pour ma part, en tant que simple citoyen, j'appelle de mes vœux qu'une partie de ces recettes **soit affectée au stationnement gratuit tous les samedis après-midi, pour aider et soutenir nos commerçants qui en ont bien besoin**, mais également à développer un vrai réseau de pistes cyclables pour contribuer à l'évolution de nos modes de déplacements.

Pour le stationnement payant, j'y suis très clairement favorable mais, reconnaissons que, pour le moment, la politique de stationnement à Valenciennes est devenue complètement illisible. Aussi, si l'heure de gratuité des parkings en ouvrage est une bonne chose, je suis également favorable à ce que **les 20 minutes de gratuité sur le stationnement sur voirie soient remises en place sans délai** (pour un arrêt minute chez le boulanger, le bureau de tabac, pour déposer des vêtements à la blanchisserie, pour récupérer une personne avec un handicap etc. mais également pour le corps médical)

Je vous remercie chaleureusement pour l'attention que vous aurez bien voulu porter à ce courrier,

Bien cordialement,



Christian Peretti